



Informations

sur le permis de recherche de tungstène

Madame, Monsieur,

La Mairie de Fontrieu a exprimé formellement auprès de l'Etat plusieurs réserves environnementales et notamment sur l'eau (industrie de l'eau, sources, ruisseaux et rivières) au projet de délivrance d'un permis de recherches de métaux (PERM) entre-autre du tungstène, sur notre commune.

Afin de répondre aux interrogations légitimes des élus, des habitants de la commune de Fontrieu, des riverains et, dans l'objectif de comprendre les éléments techniques du projet ainsi que les enjeux environnementaux, de connaître les risques potentiels associés à la phase exploratoire pour ensuite une éventuelle mise en exploitation, ainsi que les capacités techniques du porteur de projet, la Mairie a sollicité dès le mois d'août 2019 l'ONG SystExt pour disposer d'une expertise indépendante au projet. Tout cela a été validé lors du conseil municipal du 19 septembre 2019.

L'association SystExt est une association de solidarité internationale au sein de la fédération ingénieurs sans frontière. Elle se concentre sur l'industrie minière et ses impacts humains, sanitaires, sociaux et environnementaux.

L'association SystExt vient de transmettre son rapport d'analyse des risques associés à l'implantation de ce projet minier. Ce rapport confirme et conforte les réserves exprimées par la Mairie de Fontrieu lors du conseil municipal du 12 avril 2019.

Suite à ce rapport, la mairie va adresser un courrier à l'Etat, ainsi qu'à la société porteuse du projet, « Tungstène du Narbonnais » afin de renforcer ses réserves d'ores et déjà exprimées.

Toujours dans un souci de transparence, la Mairie met à la disposition des habitants ce rapport afin que la population soit informée en toute clarté.

Vous pouvez le consulter et le télécharger sur le site de la commune : <https://www.fontrieu.fr/recherche-miniére>

La Mairie de Fontrieu organisera à la rentrée une réunion publique de présentation par l'ONG SystExt de ce rapport. La date sera prochainement publiée.

Fontrieu, le 11 juin 2020

Le maire,

Didier GAVALDA

Nota : seuls, sont destinataires de ce courrier les personnes de la commune de Fontrieu s'acquittant de redevances d'ordures ménagères.

Cette lettre d'information peut être délivrée en mairie ou consultable sur le site de la commune à l'adresse <https://www.fontrieu.fr/recherche-miniére>